



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités locales**

Arrêté n° 2024-PREF-DRCL/081 du 17 JUIN 2024

**portant règlement et rendant exécutoire le budget primitif 2024
de la commune de CROSNE**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-9, L.1612-19 à R.1612-18 et D.1612-1 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L.211-11, L.232-1 et L.244-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la saisine du 29 avril 2024 de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Île-de-France par la préfète de l'Essonne sur le fondement des articles L.1612-2 du CGCT ;

VU l'ensemble des pièces complémentaires du dossier transmis par la préfecture de l'Essonne à l'appui de sa saisine ainsi que les éléments recueillis lors de l'instruction auprès du comptable public de la commune, des services de la préfecture de l'Essonne et de la commune de Crosne ;

VU l'avis N° A-13 rendu par la CRC d'Île-de-France dans sa séance du 23 mai 2024 notifié au maire de la commune de Crosne et réceptionné en préfecture le 28 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans l'avis susvisé, la CRC d'Île-de-France a constaté que le projet de compte administratif 2023 de la commune, tel qu'il a été adopté par l'assemblée délibérante lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024 est concordant avec le compte de gestion du même exercice transmis par le comptable, et approuvé par ce même conseil municipal, et fait apparaître un excédent de 860 035,07€ en section de fonctionnement, et un déficit de 1 304 272,92€ en section d'investissement ;

CONSIDÉRANT qu'après examen des pièces justificatives, la CRC d'Île-de-France retient le montant de 97 464,08€ au titre des restes à réaliser en dépenses d'investissement (sur les 107 949,20€ inscrits par la commune), et de 336 868€ au titre des restes à réaliser en recettes d'investissement (sur les 829 189€ inscrits par la commune) conformément à l'état détaillé figurant en annexe n°1 ;

CONSIDERANT qu'après la prise en compte des restes à réaliser, il est constaté un besoin de financement de 1 045 478€ que le résultat de fonctionnement de l'année 2023 ne suffit pas à couvrir ;

CONSIDERANT qu'il y a ainsi lieu de reporter le résultat déficitaire de la section d'investissement à la ligne D001 « solde d'exécution négatif reporté de N-1 » du budget primitif 2024, soit 1 304 272,92€ et de reporter l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », soit 860 035,07€, modifiant ainsi l'affectation des résultats de l'année 2023 conformément à l'état détaillé figurant en annexe n°2 ;

CONSIDERANT que l'équilibre du budget nécessite de retenir des recettes au chapitre 73 « impôts et taxes » d'un montant de 10 199 813€, montant conforme à celui proposé par la commune intégrant les produits de fiscalité locale sur la base des taux votés par le conseil municipal le 10 avril 2024, lesquels demeurent inchangés par rapport à l'année précédente ;

CONSIDERANT les autres propositions formulées par la CRC d'Île-de-France pour le règlement du budget de l'exercice 2024 de la commune non adopté dans les délais légaux avec affectation des résultats 2023 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la préfète de l'Essonne de régler le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de suivre les propositions de règlement du budget primitif 2024 et de taux d'imposition communaux pour 2024 formulées par la CRC d'Île-de-France ;

SUR proposition du secrétaire général ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : La section de fonctionnement est arrêtée en équilibre pour un total de 13 057 471€, conformément aux tableaux figurant en annexe n° 3 avec un montant d'autofinancement prévisionnel dégagé de 1 068 087€.

Section de fonctionnement

Dépenses :	13 057 471€
Recettes :	13 057 471€

ARTICLE 2 : La section d'investissement est arrêtée en équilibre pour un total de 3 195 098€ (restes à réaliser compris), conformément aux tableaux figurant en annexe n° 4 et les recettes propres de cette section fournissent des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt qui s'élève à 843 115€.

Section d'investissement

Dépenses :	3 195 098€ dont 97 464,08€ de restes à réaliser
Recettes :	3 195 098€ dont 336 868€ de restes à réaliser

ARTICLE 3 : Les résultats de l'exercice 2023 sont affectés sur le budget primitif 2024 comme suit :

- le déficit d'investissement de 1 304 272,92€ est reporté à la ligne D001 « solde d'exécution négatif reporté de N-1 » ;

- l'excédent de fonctionnement de 860 035,07€ est repris intégralement en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

ARTICLE 4 : Le budget primitif 2024 de la commune de Crosne est réglé et rendu exécutoire conformément aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Selon les dispositions de l'article L.1612-9 du CGCT, les décisions modificatives afférentes à l'exercice 2024 seront transmises à la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est notifié à Monsieur le maire de Crosne qui a la possibilité de contester cet arrêté dans un délai de deux mois, en formant un recours devant la juridiction administrative par un écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis. Une copie de la décision contestée devra être jointe à ce recours qui devra être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif situé 56 avenue de Saint-Cloud – 78 010 VERSAILLES CEDEX.

ARTICLE 7 :

- Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,
- Le directeur départemental des finances publiques de l'Essonne,
- Le maire de Crosne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

Frédérique CAMILLERI

**Annexe n° 1. ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2023 CONSTATÉS
PAR LA CHAMBRE À LA DATE DU 23 MAI 2024**

En dépenses

Tiers	Objet	Montant
URBA	Assistance PLU	43 500,00 €
BATSCOLMATASCISTE	Étude de faisabilité et pré-programmation des groupes scolaires phase 2	15 030,00 €
INF	Installation du logiciel CIRIL	5 034,00 €
ABR SERVICES	Fourniture d'un store vénitien aluminium	316,80 €
ANTENNE ET ALARME DE LA BRIE	Remplacement radars anti-intrusions	5 258,04 €
BOUYGUES	Fourniture et pose de projecteurs city stade club ados	4 167,60 €
BUREAU VERITAS	Contrôle technique pour installation escalier extérieur la palestre	1 440,00 €
DALKIA	Réhabilitation tuyauterie chauffage car corrosion	2 699,40 €
DORMAKABA	Pose d'un récepteur radio pour ouverture GU	694,19 €
FOUSSIER	Palestre-fourniture et pose d'un contrôle d'accès en extension de celui du GU	4 015,09 €
FOUSSIER	Palestre-fourniture et pose d'un contrôle d'accès en extension de celui du GU	3 633,65 €
IDEELIGHT	Mise aux normes blocs ambiances JP1	846,00 €
IDEELIGHT	Nouvelle télécommande pour blocs d'évacuation	336,00 €
IDEELIGHT	Fourniture et pose d'un projecteur parc A. France	310,92 €
SPIE CYTINETWORKS	Fourniture et pose d'une caméra dôme HD	3 942,00 €
LEGALLAIS	Poste à souder et matériel pour soudure	1 383,82 €
JARDINS LOISIRS SAINTENY	Tronçonneuse thermique	816,00 €
JARDINS LOISIRS SAINTENY	Poignée complète et tuyau aspirateur	722,50 €
UGAP	Chaises réglables hélija jaune, bleu et gris brassens	848,50 €
MANUTAN	Matériels selon devis INT231004988	839,69 €
NETTOYAGE	Pichet ref GC0592 lot de 6	196,80 €
PAPOUILLE	Achat de 5 motos pour les jeux enfants	252,88 €
RINCENT	Carottage pour les travaux Salvador Allende	1 180,20 €
TOTAL		97 464,08€

En recettes

Tiers	Objet	Montant
État	DSIL Éclairage public	70 000,00 €
État	DSIL Av Président Salvador Allende	151 054,00 €
État	DSIL Théâtre Colbert	135 205,00 €
TOTAL		356 259,00€

**Vu pour être annexé à mon arrêté n°2024-PREF-DRCL/081
en date de ce jour**

17 JUIN 2024

La Préfète


Frédérique CAMILLERI

Annexe n° 2. AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Compte administratif 2023 voté par la commune (en €)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes (A)	12 746 910,42	3 254 319,88
Dépenses (B)	11 956 250,38	2 282 060,29
Résultat exercice N (C) = (A)-(B)	790 660,04	972 259,59
Report résultat N-1 (D)	69 375,03	- 2 276 532,51
Résultat cumulé (E) = (C)+(D)	860 035,07	- 1 304 272,92
Résultat cumulé sections confondues	- 444 237,85	
Solde RAR (F)		721 240,26
Résultat cumulé avec RAR (G) = (E)+(F)	860 035,07	- 583 032,66
Résultat cumulé sections confondues avec RAR	277 002,41	

Compte administratif 2023 corrigé par la CRC après vérification des restes à réaliser (en €)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes (A)	12 746 910,42	3 254 319,88
Dépenses (B)	11 956 250,38	2 282 060,29
Résultat exercice N (C) = (A)-(B)	790 660,04	972 259,59
Report résultat N-1 (D)	69 375,03	- 2 276 532,51
Résultat cumulé (E) = (C)+(D)	860 035,07	- 1 304 272,92
Résultat cumulé sections confondues	- 444 237,85	
Solde RAR (F)		258 794,92
Résultat cumulé avec RAR (G) = (E)+(F)	860 035,07	- 1 045 478,00
Résultat cumulé sections confondues avec RAR	- 185 442,93	

Affectation des résultats 2023 (en €)

Affectation du résultat	Proposition de la chambre	Budget rejeté	Différence
Résultat d'investissement (à inscrire en D001 – solde d'exécution négatif reporté - au BP 2024)	- 1 304 272,92	- 1 304 272,92	0,00
+ Restes à réaliser en recettes	356 259,00	829 189,46	- 472 930,46
- Restes à réaliser en dépenses	97 464,08	107 949,20	- 10 485,12
Besoin de financement	- 1 045 478,00	- 583 032,66	- 462 445,34
Résultat de fonctionnement	860 035,07	860 035,07	0,00
002 excédent antérieur reporté fonctionnement	0	277 002,41	- 277 002,41
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	860 035,07	583 032,66	277 002,41

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2024-PREF-DRCL/081
en date de ce jour

17 JUIN 2024

La Préfète

Frédérique CAMILLERI

ASOS NIUL 5 0

ANNEXE 3 – BUDGET PRINCIPAL	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC	Budget 2024 arrêté par le Préfet
011	Charges à caractère général	3 658 368 €	3 658 368 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 611 133 €	7 611 133 €
014	Atténuations de produits	131 735 €	131 735 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	512 915 €	512 915 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		11 914 151 €	11 914 151 €
66	Charges financières	70 001 €	70 001 €
67	Charges spécifiques	1 000 €	1 000 €
68	Dotations amort., dépréciations, prov. (sem-budgétaires)	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 985 152 €	11 985 152 €
023	Virement à la section d'investissement	752 606 €	752 606 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	319 713 €	319 713 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 072 319 €	1 072 319 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		13 057 471 €	13 057 471 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC	Budget 2024 arrêté par le Préfet
013	Atténuation de charges	16 605 €	16 605 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	957 061 €	957 061 €
73	Impôts et taxes	10 199 813 €	10 199 813 €
74	Dotations et participations	1 591 448 €	1 591 448 €
75	Autres produits de gestion courante	53 189 €	53 189 €
Total des recettes de gestion courante		12 818 116 €	12 818 116 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	235 123 €	235 123 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sem-budgétaires)	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 053 239 €	235 123 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 232 €	4 232 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 232 €	4 232 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		13 057 471 €	13 057 471 €

Vu pour être annexé à mon arrêté N° 2024-PREF-DRCL/081

en date de ce jour

La Préfète,

17 JUIN 2024

Frédérique CAMILLERI

ASOS 4100 7 1

ANNEXE 4 – BUDGET PRINCIPAL	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC RAR compris	Budget 2024 arrêté par le Préfet RAR compris
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	115 979 €	115 979 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	802 720 €	802 720 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	124 780 €	124 780 €
Total des dépenses d'équipement		1 043 479 €	1 043 479 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	843 115 €	843 115 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0 €	0 €
26	Participation créances rattachées particip	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
4581	Total des opé pour le compte de tiers	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 886 594 €	1 886 594 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 232 €	4 232 €
041	Opé. Patrimoniales	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 232 €	4 232 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	1 304 272 €	1 304 272 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 195 098 €	3 195 098 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC RAR compris	Budget 2024 arrêté par le Préfet RAR compris
13	Subventions d'investissement (hors 138)	356 259 €	356 259 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000 €	300 000 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		656 259 €	656 259 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	606 484 €	606 484 €
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	860 035 €	860 035 €
138	Autres subv. d'invest. Non transférables	0 €	0 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €
45... 2	Total des opé. Pour le compte de tiers	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 122 778 €	2 122 778 €
021	Virement section de fonctionnement	752 606 €	752 606 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	319 713 €	319 713 €
041	Opé. Patrimoniales	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 072 319 €	1 072 319 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 195 098 €	3 195 098 €

Vu pour être annexé à mon arrêté N° 2024-PREF-DRCL/ 081

en date de ce jour 17 JUIN 2024

La Préfète,

Frédérique CAMILLERI

